

Comportement à adopter en cas d'incendie

<p>Que faire en cas d'incendie ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Appeler le 118 et donner un maximum d'informations sur la situation ☞ Avertir et faire avertir toutes les personnes occupant l'immeuble ☞ Prendre en charge et mettre en sécurité, si possible, les personnes blessées ou intoxiquées ☞ Fermer portes et fenêtres afin d'empêcher que le feu et la fumée se propagent ☞ N'évacuer qu'en cas de danger et seulement si cela est possible sans risque
<p>Attitude</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Rester calme ☞ N'utiliser en aucun cas l'ascenseur ou le monte-charge ☞ Prendre, si vous en possédez un, votre natel et si vous êtes bloqué à l'intérieur, composer le 024/475.75.75 afin d'indiquer votre position ☞ S'il n'est pas possible de sortir, signaler votre présence visiblement de l'extérieur ☞ Si le danger n'est pas trop grand, utiliser les moyens d'extinction (poste-incendie, extincteurs) ☞ Se mettre à disposition des organes de secours et les renseigner
<p>Dangers</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Panique ☞ Intoxication due aux fumées ☞ Propagation du feu ☞ Brûlure ☞ Panne de courant (ascenseur, etc.) ☞ Explosions

Remarques

Le danger principal d'un incendie est l'intoxication due aux fumées ainsi qu'aux produits toxiques qu'elles renferment. De plus, il faut prendre en compte que les fumées et la chaleur se propagent rapidement à travers un bâtiment par toutes sortes de gaines, canalisations, conduites, etc. Il est possible de s'en protéger en obturant les orifices à l'aide de chiffon, par exemple.

Cheffe de la Sécurité civile
Marie-Claude Ecoeur

